

**De :** Mendenhall, Colette <[cmendenhall@assurart.com](mailto:cmendenhall@assurart.com)>

**Envoyé :** 23 septembre 2019 22:41

**À :** Consultation-en-cours <[Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)>

**Objet :** Commentaires à l'égard du projet de règlement - Loi sur la distribution de produits et services financiers

Me Philippe Lebel,

D'abord, nous nous interrogeons quant à l'application du règlement lorsqu'il s'agit d'un programme d'assurance et lorsque le client demande d'être assuré auprès d'un assureur en particulier. Ensuite, nous questionnons l'intérêt pour le consommateur de divulguer le nom des 3 principaux assureurs. Enfin, nous tenons à faire un commentaire d'ordre général sur le marché des assurances.

1. Programme d'assurance

Dans le cadre d'un programme d'assurance, le membre d'une association, d'un groupe ou encore d'un segment de marché profite de protections qui ne sont souvent pas disponibles ailleurs et, dans certains cas, lui permet d'obtenir de l'assurance habitation. Par exemple, peu d'assureurs affectionnent les artisans. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un programme d'assurance qui permet aux joailliers, ébénistes, céramistes et autres artisans d'assurer leur résidence alors que leur atelier se trouve à même leur domicile. La responsabilité civile découlant des activités professionnelles de l'artisan est couverte. De plus, en cas de perte des objets de création, l'artisan est indemnisé en fonction de la valeur de l'objet et non pas seulement pour les matériaux de fabrication. Nous voyons difficilement comment nous pourrions offrir d'autres, voir même, une seule autre soumission qui, si on trouve preneur, pourrait être plus avantageuse pour le client.

2. Volonté du client

Plus de 80% de notre volume d'affaires est en assurance des entreprises. Nos clients commerciaux nous demandent à l'occasion de prendre en charge leurs assurances personnelles. Plusieurs souhaitent faire affaire avec le même assureur qu'en assurance des entreprises. Doit-on faire abstraction de la demande du client et quand même obtenir 3 soumissions? Qu'en est-il du client qui est influencé par la publicité et qui veut être assuré par un assureur en particulier?

3. Divulgarion

Nous questionnons l'intérêt pour le client de connaître les 3 principaux assureurs avec lesquels nous faisons affaires et le pourcentage de volume placé auprès d'eux. Outre la lourdeur du discours, est-ce possible qu'un client choisira l'un des 3 principaux assureurs nommés plutôt que celui qui lui est recommandé en se disant que s'il ne fait pas parti de nos principaux assureurs, ce ne doit pas être le meilleur choix. Est-ce alors vraiment dans l'intérêt du consommateur?

4. Commentaire général

Nous sommes d'avis que le système d'octroi de contrat d'agence basé sur un volume minimum limite l'accessibilité aux divers produits disponibles sur le marché. Nous croyons que le gouvernement devrait obliger les assureurs (incluant les directs) à rendre leurs produits disponibles à tous les courtiers, sans égard au volume d'affaires transigé. Le

courtier serait alors dans une meilleure position pour offrir le produit qui répond le mieux aux besoins du consommateur. Pour le moment, nous sommes limités à offrir les produits auxquels nous avons accès sans savoir s'il y a mieux sur le marché.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire nos commentaires.

Bien à vous,

**Colette Mendenhall, MBA**

Courtier en assurance de dommages / Damage insurance broker  
Conseiller en régimes d'assurance collective / Advisor in group-insurance plans  
Présidente/President

**ASSURART INC.**

2055, rue Peel, Bur. 410  
Montréal QC H3A 1V4

T (514) 382-9357 # 273 | Sans frais/Toll free : 1 833 382-9357 # 273

[cmendenhall@assurart.com](mailto:cmendenhall@assurart.com)

[www.assurart.com](http://www.assurart.com)

*ASSURART inc., est un cabinet de services financiers offrant ses services dans 6 provinces, et bientôt à travers le Canada. Au fil des ans, nous avons développé l'art d'assurer les entreprises et les professionnels qui œuvrent dans le milieu des technologies de l'information, des sciences de la vie, du capital d'investissement, de l'environnement, de l'économie sociale, des arts, de la culture et du divertissement.*

*ASSURART Inc. is a financial services firm licensed in 6 provinces, and soon to be across Canada. Throughout the years we have developed the art of insuring businesses and professionals who work in the following sectors: information technology, life science, investment capital, environment, sharing economy, art, culture and entertainment.*